

Le pouvoir disciplinaire de l'employeur

OBJECTIFS	MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION : fiche de renseignement à remplir en ligne – réponse sous 48 heures.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Connaître les différentes possibilités de sanctions disciplinaires ▶ Maîtriser les textes législatifs en la matière ▶ Anticiper et éviter les risques juridiques et financiers encourus par l'employeur 	Accès à la formation sous 1 mois maximum à compter de la demande (excepté au mois d'août).
DURÉE DE LA FORMATION	TARIF
▶ 1 journée – 7 heures	▶ 700,00€ HT / jour par stagiaire
PUBLIC ¹	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Chef d'entreprise ▶ Dirigeant ▶ Responsable RH / Directeur RH 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Support de cours ▶ Analyses de textes législatifs ▶ Cas pratiques : atelier « réagir à des faits fautifs » ▶ Participation fondée sur des échanges d'expériences professionnelles
MÉTHODES D'ÉVALUATION	PRÉ-REQUIS
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évaluation des connaissances en début de formation (questionnaire de positionnement et/ou quiz; recueil des besoins avant formation) ▶ Évaluation continue au travers d'exercices pratiques et mises en situation ; ▶ Évaluation des acquis en fin de formation via un quiz/QCM, un cas pratique, un exercice de synthèse ou une étude de cas. 	▶ Aucun
PROGRAMME DE LA FORMATION	

- ▶ Le pouvoir disciplinaire : une prérogative de l'employeur
 - Le pouvoir de contrôle du travail des salariés
 - Les comportements fautifs constatés
 - Les sanctions possibles
- ▶ Des sanctions règlementées
 - Par le Règlement Intérieur
 - Par la Loi et la Jurisprudence : zoom sur les sanctions interdites
 - Par une procédure disciplinaire à respecter
- ▶ Les modes de contestation de sanctions
 - Solutions en interne
 - Saisine du Conseil des Prud'hommes
 - La transaction
- ▶ Les délais de prescription
 - Prescription des faits fautifs
 - Prescription de la contestation
- ▶ Cas des représentants du personnel (CSE)

¹ Pour toute question relative aux conditions et modalités d'accès à nos formations et à nos locaux aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le Référent Handicap de notre organisme : Mme Vanessa MARILL au 04 94 63 37 02.